

PROCESSUS POUR COMPRENDRE L'APPARITION DE RISQUES PSYCHOSOCIAUX

FAMILLES DE RISQUES



CONSÉQUENCES



MANIFESTATIONS DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

POUR LE SALARIÉ

Dépression
Anxiété
etc...

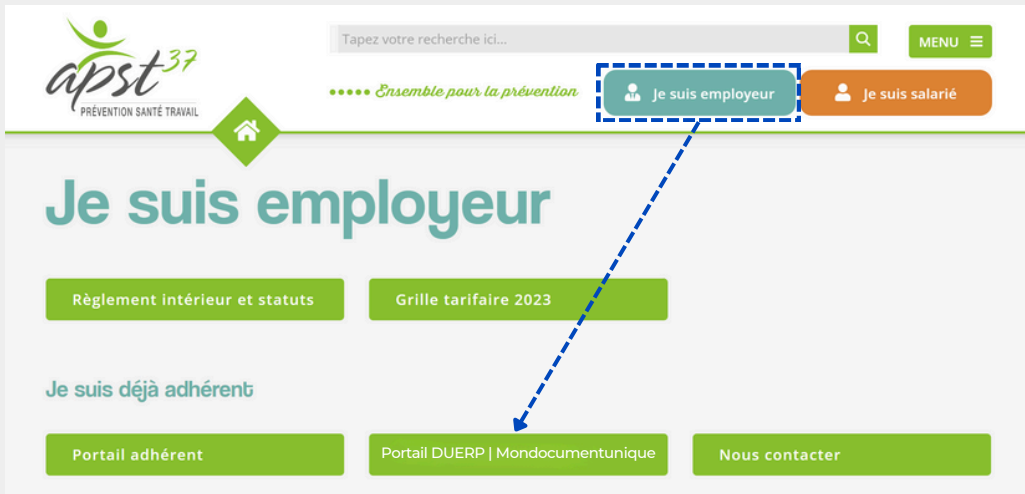
POUR L'ENTREPRISE

Absentéisme
Turnover
etc...



ÉVALUATION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX DANS LE DUERP

Un outil accessible à l'ensemble des adhérents de l'APST37



Pour plus d'informations et un souhait d'accompagnement, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre médecin du travail référent.

Septembre 2023 - Service Communication APST37 - Droits réservés

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

RPS ?
quèsaco ?

« Les risques psychosociaux sont les risques pour la santé mentale, physique et sociale susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental. Ils ont pour origine les conditions d'emploi, les facteurs organisationnels et les facteurs relationnels. (*) »

Obligation de sécurité de l'employeur :
« [...] Prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. [...] »
Article L.4121-1 du code du travail

UNE COMMUNICATION TRANSPARENTE TOUT AU LONG DE LA DÉMARCHE

CRÉATION DU COMITÉ DE PILOTAGE - COPIL

Instance de pilotage opérationnelle impulsant la démarche

- Représentant de la direction/RH
- Managers
- Élus du personnel
- Salariés volontaires
- Instances externes (DREETS, APST37...)



PRÉPARATION DE LA DÉMARCHE

- Sensibilisation du COPIL aux RPS
- Sectorisation de l'entreprise
- Planification de la démarche

EXPLOITATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS



ÉTAT DES LIEUX PAR LES MEMBRES DU COPIL

Evaluation des risques sous forme de groupes de discussion représentant les différentes unités de travail

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS À L'ENSEMBLE DU PERSONNEL



CRÉATION DU PLAN D'ACTIONS

- Elaboration des différents niveaux d'action (transversal ou spécifique des unités de travail)
- Priorisation des actions
- Intégration dans le DUERP



SUIVI ET VEILLE

- Veille du plan d'actions
- Actualisation du DUERP



- Accompagnement de proximité par APST37 possible
- Autonomie de l'entreprise/association avec soutien de l'APST37 si besoin